

Accusé certifié exécutoire

SGC DE TOURS VILLE ET METROPOLE

Réception par le préfet : 21/11/2024

40 RUE EDOUARD VAILLANT

37060 TOURS

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **30000 - SYND DES MOBILITES DE TOURAINE**

N° de la liste : 6296040612

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

Pour le comptable public
 par procuration
 TOURS, le 16 octobre 2024
 SENSEBE Jean-Philippe
 Marie-Paule RAKOTOMAHARO

Comptable public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	2 676,00 €	
6542	0,00 €	
Total	2 676,00 €	

A _____, le _____
 (Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.